



MAIRIE DE BÉDOIN

ARRÊTÉ N° MA-ARE-2022-421
en date du 10 octobre 2022

NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Le Maire de la Commune de Bédoin

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles notamment ses articles L123-6, R.123-7 à 13 ;
Vu l'arrêté N°2020-287 du 13 juillet 2020 nommant Madame PERRIN Michelle, membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale ;
Considérant l'installation de Madame PERRIN Michelle en qualité de conseillère municipale par délibération N°2022-018 du 6 avril 2022 ;
Considérant qu'il y a lieu, afin d'assurer le respect du principe de parité dans la composition du conseil d'administration, de procéder au remplacement de Madame PERRIN Michelle,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le présent arrêté modifie l'article 1er de l'arrêté N°2020-287 du 13 juillet 2020 comme suit :

« Sont nommées Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale les personnes œuvrant dans le domaine social, ci-après désignées :

- Madame Geneviève LANGLOIS,
- Madame Monique BERNARD,
- Madame Gilberte LEVY-CONSTANT,
- Madame Joëlle DELEUIL,
- Monsieur Serge BREZOUT,
- Madame Martine BEGNIS,
- Monsieur Vincent POUILLAUDE,
- Un siège reste vacant dans l'attente d'une proposition de l'UDAF.

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire de Bédoin atteste du caractère exécutoire du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et transmis à Madame la Préfète, représentante de l'Etat en Vaucluse. Un exemplaire sera publié dans le registre des arrêtés du Maire et publié sur le site de la commune.

Certifié exécutoire après transmission à la
Préfecture de Vaucluse le : 12/10/2022

Le Maire, M. Alain CONSTANT

Et publication sur le site internet de la commune
de Bédoin le : 12/10/2022



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères -CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

084-218400174-20221010-2022-421-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2022

Affichage : 12/10/2022

